

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la désaffectation et le déclassement de cette partie de voirie du domaine public routier communal ;
- D'approuver la cession de la partie de voirie non cadastrée située rue Jean Antoine Chaptal par la Ville à la SCI CASTEL au prix de 50euros/m² et dans les conditions susmentionnées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter tout acte et document liés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32667-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026